

Éditorial

La Côte d'Ivoire a accompli des progrès majeurs en matière de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation des femmes. Le principe d'égalité entre les hommes et les femmes est ainsi inscrit dans la Constitution du pays, qui interdit toute discrimination intersectionnelle, promeut les droits politiques et économiques des femmes et les protège de la violence. Les plans nationaux de développement ont mis à profit l'égalité entre les hommes et les femmes comme moyen d'accélérer la transformation économique et sociale du pays, et des mécanismes ont été instaurés afin de suivre et d'améliorer en permanence les actions en faveur de cette égalité. Néanmoins, certaines difficultés et obstacles continuent d'entraver l'autonomisation des femmes ivoiriennes.

Les normes sociales discriminatoires, attitudes biaisées et pratiques coutumières nuisibles sont au cœur des discriminations auxquelles les femmes et les filles ivoiriennes continuent d'être confrontées. C'est sur cette « partie immergée de l'iceberg » que se concentrent, depuis maintenant 13 ans, les travaux et les efforts du Centre de développement de l'OCDE. Le rapport *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire* analyse ces institutions sociales discriminatoires ainsi que les effets durables qu'elles peuvent avoir sur la capacité d'agir des filles et des femmes, notamment en matière d'éducation et d'autonomisation économique. Par exemple, 23 % des femmes ivoiriennes ont été mariées avant l'âge de 18 ans, avec les graves répercussions que cela implique sur leur santé, leur situation économique et leur capacité à poursuivre des études. De même, les filles et les femmes assument une part disproportionnée du travail domestique et de soin non rémunéré, et demeurent des décisionnaires de second plan au sein de la famille, ce qui se répercute sur leurs choix de vie à long terme.

Dès lors, il est primordial de lutter contre ces normes sociales et pratiques discriminatoires, faute de quoi aucun réel progrès en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ne pourra être accompli, ni d'avancées vers une croissance économique réellement forte, inclusive et durable. Pour atteindre cet objectif, le rapport fournit aux décideurs publics ivoiriens et aux parties prenantes locales des recommandations adaptées et concrètes portant sur les actions à mener. Ces recommandations visent à éliminer les institutions sociales qui entravent l'éducation des femmes et des filles afin de libérer leur potentiel socio-économique, de renforcer leur autonomisation économique et d'accroître leur capacité d'agir, autant d'actions qui, en définitive, auront pour effet d'accroître le stock de capital humain et de consolider la croissance économique. Le cadre stratégique proposé s'articule autour de quatre grands axes : amender et faire appliquer les lois, transformer les normes sociales et pratiques discriminatoires qui constituent des obstacles fondamentaux à l'éducation des filles et à l'autonomisation économique des femmes, renforcer le système éducatif comme moyen en soi de transformer les normes sociales, et continuer à investir dans la collecte de données ventilées par sexe.

Nous espérons sincèrement que les recommandations contenues dans ce rapport contribueront à éclairer la conception, la modification et la mise en œuvre de lois, de politiques publiques et de programmes en vue de transformer les normes sociales et de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes. La force et la valeur de ces recommandations tiennent au fait qu'elles sont l'aboutissement d'une démarche collaborative entre tous les partenaires du projet, y compris les membres du Groupe technique consultatif. Jamais la nécessité de former des partenariats, de collaborer étroitement et d'assurer une

appropriation locale n'a été aussi impérieuse. À cet égard, le SIGI Côte d'Ivoire atteste de l'importance que le Centre de développement de l'OCDE accorde à de tels partenariats. Forts de l'analyse et des recommandations du rapport, il est désormais temps de passer à l'action et, par des mesures collaboratives, d'engager un véritable changement dans la vie des femmes et des hommes ivoiriens.



Ragnheiður Elín Árnadóttir
Directrice du Centre de développement de l'OCDE



Extrait de :

Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire

Rapport pays SIGI

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/c798990a-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Éditorial », dans *Institutions sociales et égalité femmes-hommes en Côte d'Ivoire : Rapport pays SIGI*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/b7ce5220-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.